



# Presqu'île à vivre

## Ayants droit de la zone à trafic limité

Consultation publique

Ateliers des 12 et 17 septembre 2024

**MÉTROPOLE**  
GRAND LYON

 VILLE DE  
LYON

**SYTRAL**  
MOBILITÉS

## Déroulé

- Introduction, objectifs et organisation de la séance de travail
- Mot d'accueil des élus
- Présentation du projet de transformation des espaces publics et de la ZTL (Zone à Trafic Limité)
- Temps d'échange avec la salle
- Atelier en sous groupe
- Mise en commun des travaux des groupes
- Fin de la séance 20h

## Mot d'accueil

### **Yasmine BOUAGGA**

Maire du 1<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon  
Conseiller municipal de Lyon

### **Valentin LUNGENSTRASS**

Adjoint au Maire de Lyon, Mobilité, *logistique urbaine - Espaces publics - Tourisme responsable*  
Conseiller du 2<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon

### **Fabien BAGNON**

Vice-président de la Métropole de Lyon, *voirie – Proximité – Intermodalités - Mobilités innovantes et actives*

### **Vincent MONOT**

Vice-président du SYTRAL  
Conseiller de la Métropole de Lyon,  
Conseiller municipal de la Ville de Lyon,

## Présentation du projet



Rue Serlin - Illustration



Rue de la République - Illustration



Trame piétonne de la Presqu'île

## Créer des balades urbaines agréables et continues pour :

- Mieux vivre en Presqu'île
  - Renforcer l'attractivité des commerces
  - Améliorer l'expérience des visiteurs
  - Valoriser le patrimoine de la Presqu'île
- 
- 33 000 m<sup>2</sup> d'espaces publics transformés et végétalisés
  - Rue de la République piétonne (aménagement transitoire 2025-2029)
  - + 4 km de voies piétonnes (5 kms existants)

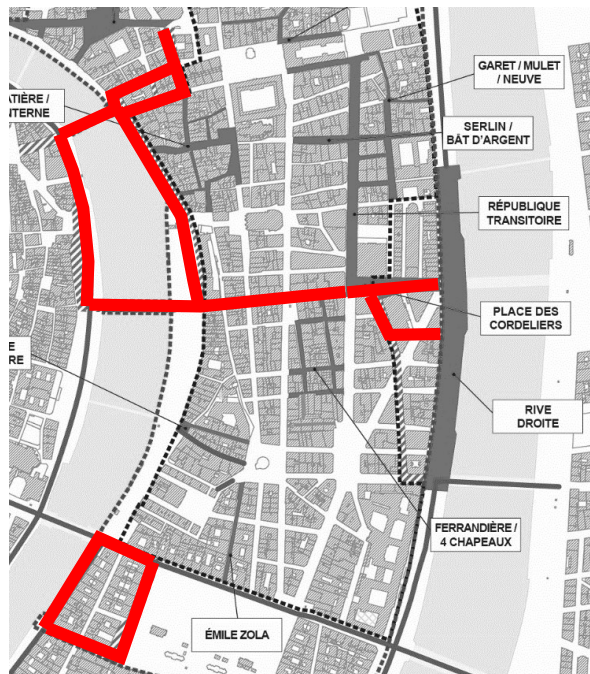




Place des Cordeliers 2030 - Illustration



Rue Grenette 2025 - Illustration



Circuit-cible des bus :  
Emprise des travaux d'adaptation de voirie

## Évolutions du circuit bus :

- Améliorer l'accessibilité des pôles d'échanges (Hôtel de Ville, Cordeliers, Bellecour) pour les piétons
- Renforcer le haut niveau de service du réseau de bus
- Garantir l'accessibilité de la Presqu'île pour toutes et tous

## Mise en service été 2025

- Cordeliers : aménagement transitoire (2025) du principal pôle d'échange multimodal de la Presqu'île
- Travaux d'adaptation de voiries (carrefours, chaussée, marquage, arrêts...) en coordination avec de nombreuses opérations connexes (Bellecour, voies lyonnaises 12 et 3, Rive Droite, Tilsitt)
- Rue Grenette : reprises structurelles et aménagement d'une placette côté Saône

# Le futur plan de circulation des bus

- Nouvelle ligne C23 Cité Internationale – Cordeliers – Part-Dieu – Grandclément – Flachet (fréquence 10 minutes)
- Fusion des lignes C4/C5 et nouvelle ligne Cordelier-Rillieux (bus 59)
- Cordeliers-Part-Dieu : fréquence de 2 min en heure de pointe
- Évolutions de fréquences et de capacité pour la plupart des lignes
- Navettes : S1 toutes les 10 minutes en heure de pointe (22 min actuellement), S6 toutes les 12 minutes

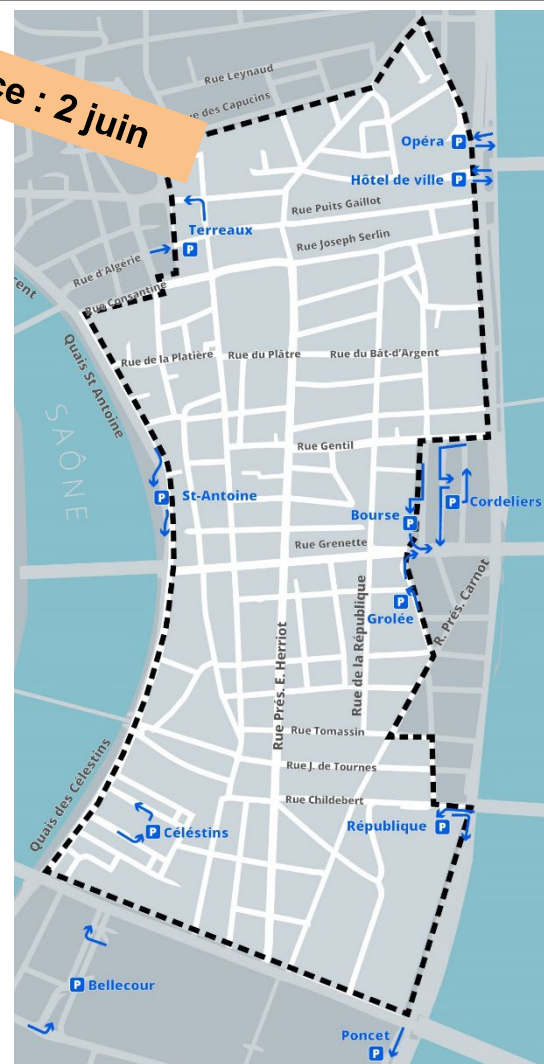




Mise en place : 2 juin 2025



Plan de circulation 2025



Accès aux parkings

- Réduire les nuisances générées par le trafic : supprimer les flux de transit et réduire les charges de trafic (-20% au moins)
- Améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes
- Garantir l'accès aux parkings publics

- 2 boucles de circulation VL « étanches » au Nord et Sud de la Rue Grenette
- **Zone à trafic limité :**
  - ◻ Périmètre fixé de manière à préserver l'accès aux parkings en ouvrages
  - ➡ 2 portes d'entrée côté Rhône (Gentil et Childebert)
  - ➡ 2 portes d'entrée côté Saône (Constantine et Port du Temple)
  - ➡ 1 porte côté Bellecour (Edouard Herriot)
- 10 nouveaux sites bornés au total



Mise en place : 2 juin  
2025

## C'est quoi **une ZTL** ?



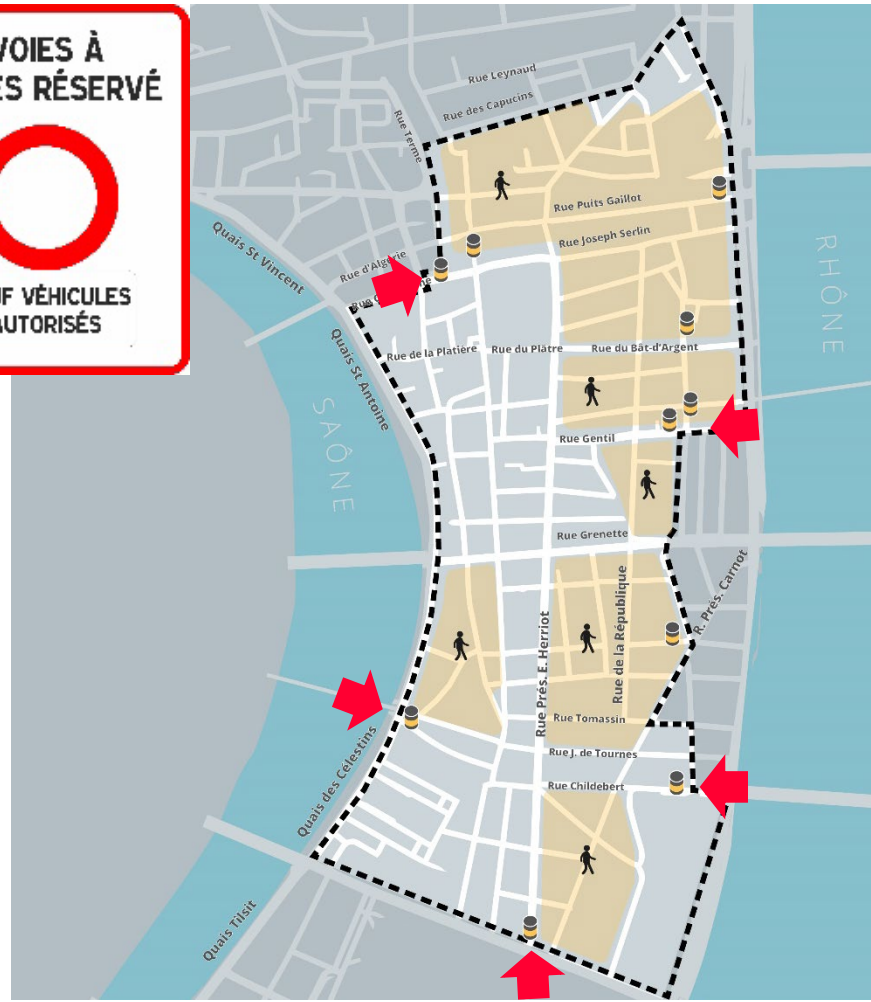
**Un périmètre urbain limité** par des bornes et des panneaux



À l'intérieur duquel seuls les ayants-droit peuvent circuler et stationner





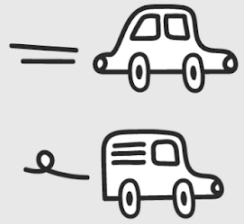








Pour le confort et la tranquillité des piétons et des cyclistes



## Modalités d'accès à la ZTL

Parmi les ayants droit permanents, il faut distinguer:

- **Les individuels** : Ils s'enregistrent individuellement, en ligne ou auprès de guichets physiques
- **Les "listes"** : listes de véhicules pouvant être fournies par un interlocuteur unique (transports de fonds, taxis, artisans, ...)

	 <b>Le matin</b> <b>Apaisement minimal</b>	 <b>L'après-midi</b> <b>Apaisement maximal</b>
	<b>C'est le temps de l'approvisionnement.</b> Les bornes de la ZTL seront en position basse, pour faciliter les livraisons et les accès logistiques à l'intérieur du périmètre.	<b>C'est le temps de la tranquillité.</b> Les bornes de la ZTL seront en position haute. Seuls les usagers bénéficiant d'un badge et les plaques d'immatriculation préalablement enregistrées peuvent accéder au périmètre.
 <b>Accès permanent</b> Qui ? Riverains, commerçants, artisans, taxis, professions médicales, services d'urgence, services à la personne, personnes à mobilité réduite, etc. <b>Cette liste est non-exhaustive !</b>	 <b>Accès autorisé</b> (présentation d'un justificatif en cas de contrôle)	 (badge et/ou plaque d'immatriculation enregistrée)
<b>Accès logistique</b> Qui ? Livreurs 		 <b>Accès interdit</b>
 <b>Accès occasionnel</b> Qui ? Visiteurs non-résidents pour un RDV médical, le retrait d'une marchandise en magasin, etc. <b>Cette liste est non-exhaustive !</b>	 <b>Accès autorisé pour motif exceptionnel</b> (présentation d'un justificatif en cas de contrôle)	 <b>Accès autorisé pour motif exceptionnel</b> À condition d'avoir préalablement enregistré sa plaque d'immatriculation

Les ayants droit logistique ne font l'objet d'aucun traitement ni enregistrement (hors cas exceptionnels en cours de qualification par le groupe de travail logistique urbaine).

Les ayants droit occasionnels devront s'enregistrer en ligne au moins la veille (importation des bases de données dans les automates des sites bornés chaque nuit, pas de communication en temps réel).



(\*les modalités d'enregistrement seront précisées courant 2025).

**Vous avez une situation particulière ? Vous habitez en dehors du périmètre mais vous pensez devoir accéder en véhicule à la ZTL ?**

Décrivez-nous votre situation en cliquant sur l'onglet «**Je contribue**» sur [JeParticipe.GrandLyon.com](https://www.jeparticipe.grandlyon.com)

La Métropole de Lyon cherche à identifier tous les usages nécessaires afin de fixer des règles de fonctionnement justes pour tous pour la ZTL.

### Enjeux :

- Simplicité des solutions
- Adaptation à chaque public

**Les ayants droit des aires piétonnes géographiquement dans la ZTL seront automatiquement inclus en tant qu'ayants droit de la ZTL (avec le même badge)**

4 solutions d'accès à disposition :

- LAPI (lecture automatique de plaques)
- Badge
- Digicode
- Appel ou reconnaissance de silhouette

		LAPI	Badge	Digicode	Silhouette
Permanents	Riverains, commerçants, locaux professionnels	✓	✓		
	Services publics, transports en commun, urgences	✓			✓
	Autres ayants droit permanents	✓			(✓)
Occasionnels	Clients des hôtels, livraisons exceptionnelles	(✓)		✓	
	Autres ayants droit occasionnels	✓			



## Mise en place de la ZTL

✓  
Les éléments  
validés



Entrée en  
vigueur de la ZTL  
**en juin 2025.**



**Un accès  
permanent**  
autorisé pour  
les usages essentiels  
(habitants, commerçants,  
artisans, services à la personne,  
PMR, etc.).



**Un accès toléré**  
pour certains motifs  
exceptionnels,  
sur justificatif ou  
autorisation préalable.



**Des bornes  
escamotable**  
pour délimiter  
le périmètre et  
contrôler les accès.



**Un temps de  
livraison le matin,**  
pendant lequel les  
bornes sont  
abaissées.



les modalités  
à définir



**La liste définitive des  
catégories d'usagers :**  
qui pourra bénéficier  
d'un accès permanent,  
logistique ou occasionnel ?



**L'heure de bascule**  
entre le régime du matin  
et le régime de l'après-midi  
(fermeture des bornes) ?



Le fonctionnement  
de la ZTL  
**le week-end ?**



**Les modalités  
pratiques d'accès  
à la ZTL** (obtention  
d'un badge,  
enregistrement  
de plaque  
d'immatriculation,  
demande d'autorisation  
exceptionnelle, etc.) ?

## La concertation associe trois dispositifs :

**Le groupe de travail logistique urbaine**, dont les travaux ont déjà commencé et permettent d'alimenter les travaux de définition de la ZTL

**Le dispositif de consultation grand public**, auquel tous ces acteurs peuvent également participer

**Des rencontres de travail** avec les représentants des domaines listés ci-dessous

*Représentants d'associations de personnes à mobilité réduite*

*Entreprises intervenant sur le domaine public*

*Opérateurs de mobilités (autopartage, transports en commun, VTC, taxis, ...)*

*Fédérations professionnelles et représentants des entreprises du secteur tertiaire, des artisans, des professions médicales et médico-sociales, de l'hôtellerie et de la restauration*

*Services d'urgence : SDMIS, police nationale et Gendarmerie, autres véhicules prioritaires*

*Acteurs de l'événementiel, du tourisme, de l'éducation*

*Établissements de formation, culturels ou religieux*

*Acteurs du tourisme*

- Consultation du 17 juin au 11 octobre 2024

*jeparticipe*.grandlyon.com



- Plateforme numérique : <https://jeparticipe.grandlyon.com/project/presquileavivreztl/presentation/je-minforme>
- Réunions spécifiques par acteurs : tourisme, restauration, culture, VTC...
- Ateliers publics (12 et 17 septembre)
- Rencontres mobiles dans l'espace public
- Débat flash le 28 septembre sur la place Bellecour

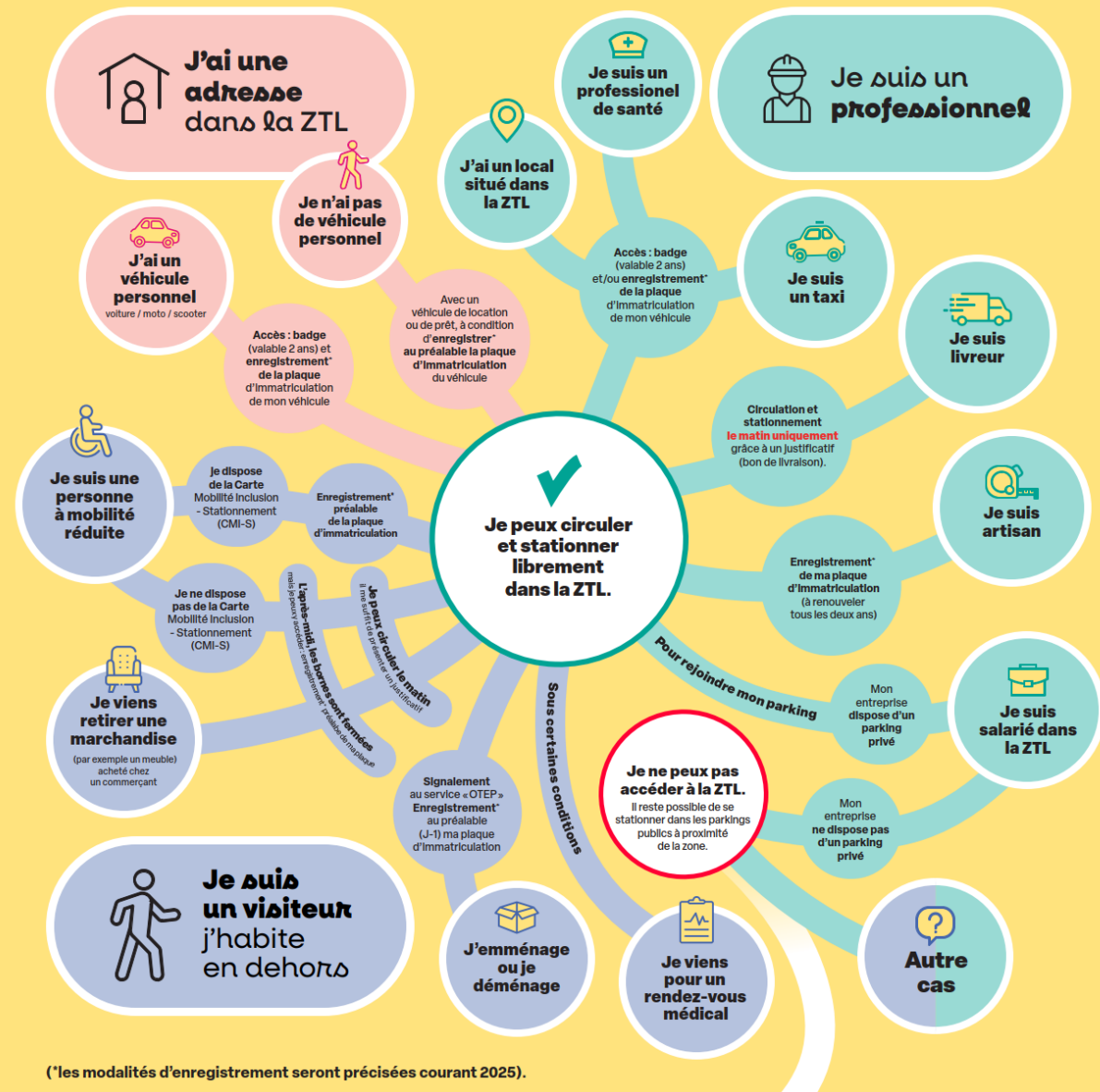
## Temps d'échange avec la salle



## Travail en sous groupe

- Tous les cas d'usage sont-ils pris en compte ? Y-a-t-il une situation pour laquelle vous ne trouvez pas de réponse ?
- A quelle heure la ZTL passe-t-elle en « mode après-midi » (apaisement maximal : bornes en position haute, fin de l'accès logistique, accès par badge ou lecture de plaque) Avez-vous des suggestions pour le bon fonctionnement du dispositif ?
- La ZTL fonctionne-t-elle de la même manière la semaine et le week-end ou lors d'événements ?
- Avez-vous d'autres questions ? Suggestions ?

## Mise en commun



(\*les modalités d'enregistrement seront précisées courant 2025).

**Vous avez une situation particulière ? Vous habitez en dehors du périmètre mais vous pensez devoir accéder en véhicule à la ZTL ?**

Décrivez-nous votre situation en cliquant sur l'onglet **«Je contribue»** sur [JeParticipe.GrandLyon.com](https://www.jeparticipe.grandlyon.com)

La Métropole de Lyon cherche à identifier tous les usages nécessaires afin de fixer des règles de fonctionnement justes pour tous pour la ZTL.



Merci de votre attention

La concertation se poursuit jusqu'au 11 octobre, toutes les infos sur :

